

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2009-09-067/MJ du 2 septembre 2009 portant nomination d'un membre  
de la commission de certification des établissements de santé**

NOR : SASX0930897S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 2 septembre 2009,

Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;

Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision du collège de la Haute Autorité de santé du 20 mars 2008 portant nomination des membres de la commission de certification des établissements de santé,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Erick MIZZI est nommé membre de la commission de certification des établissements de santé, à compter du 2 septembre 2009, en remplacement de Mme Anne LAURIN-INIZAN, démissionnaire.

Article 3

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 2 septembre 2009.

Pour le collège :  
*Le président,*  
PR L. DEGOS